



**Notes des élus BIATOS de l'UNSA
Réunion du Conseil Scientifique du 17 juillet 2012**

Séance plénière

1. Informations du Président

- Elaboration d'un VADE-MECUM du doctorat, de la recherche et de la valorisation 2012 aux membres du Conseil. (DVR, constitution des pôles, investissements d'avenir...). Un exemplaire est remis aux membres du CS.
- Calendrier des prochaines réunions du Conseil scientifique : 25 septembre, 16 octobre, 6 novembre, 4 décembre.

2. Informations sur les nouveaux directeurs de laboratoires et sur la charte de signature des publications

Nouveaux directeurs :

- Bruno CHARPENTIER (AREMS) et Jacques MAGDALOU (BMCT) par intérim jusqu'au 31/12/2012 :
- Antoine NIVIERE (CERCLE), Didier WOLF (CRAN), Jean-Frédéric CHEVALIER (ECRITURES), Michel MUSIOL (INTERPSY), Olivier PAGES (LCP-A2MC)

Modalités d'affiliation des publications :

Comme indiqué dans la convention de site entre les universités et les EPST (2010) et conformément aux recommandations de l'Observatoire des Sciences et Technique (OST), l'amélioration de la visibilité des activités de recherche du site lorrain est souhaitée. Dans ce cadre, il a été décidé d'unifier les modalités d'affiliation, c'est-à-dire de déclaration du rattachement administratif des auteurs des publications. Depuis le 1^{er} janvier 2012, les affiliations sont exprimées selon les modalités suivantes :

Dupont B.1, 2, Durand D.1, 2, Martin L.3, 4, Smith J.L.5

1 **Université de Lorraine**, NOM ou SIGLE du laboratoire, typologie*, ville, F-code postal, France

2 **CNRS**, NOM ou SIGLE du laboratoire, typologie*, ville, F-code postal, France

3 **INRA**, NOM ou SIGLE du laboratoire, typologie*, ville, F-code postal, France

4 **Inria**, Villers-lès-Nancy, F-54600, France

3 **INSERM**, NOM ou SIGLE du laboratoire, typologie*, ville, F-code postal, France

5 **CHU Nancy**, pôle / service, ville, F-code postal, France.

3. Informations sur les modalités de gestion Equipex-Labex

Le Président précise que les modalités de gestion sont différentes selon les dossiers. En effet, par exemple, si l'Université de Lorraine est l'établissement coordinateur et le gestionnaire pour le Laboratoire d'Excellence (LabEx) « Ressources 21 », il n'en est pas de même pour le Laboratoire d'Excellence « Arbre ». L'Université de Lorraine est l'établissement coordinateur mais le gestionnaire est l'INRA d'où l'obligation de mettre en place une convention de délégation de gestion.

4. Informations sur les résultats de l'appel à projets Université-Région Lorraine 2012

Dans le cadre de cet appel à projets, les soutiens accordés au titre de l'année 2012 sont maintenant connus. Concernant la recherche, 16 projets au titre du volet « thèses » pour un montant total de 651 450 €, 15 projets au titre du volet « post-doctorats » pour un montant total de 297 767 €, 55 projets au titre du volet « projets de recherche » pour un montant total de 594 703 € (fonctionnement + investissement).

5. Informations sur les propositions de candidatures au Prix régional de la thèse et au Prix régional du Chercheur 2012

Concernant le Prix régional de la Thèse, le Président fait état de la procédure d'examen des dossiers (écoles doctorales, ex-VP CS) puis de la transmission des dossiers retenus pour soumission à la Commission permanente du Conseil Régional.

Concernant le Prix régional du Chercheur, le Président regrette le peu de candidatures. Deux dossiers ont été transmis à la Région Lorraine.

Le Président informe les membres du conseil du changement de date pour la cérémonie de « Docteur Honoris Causa » en raison d'un problème de salle. La nouvelle date sera communiquée très prochainement. Cette manifestation aura lieu à l'Arsenal à Metz.

6. Constitution du Comité Permanent du Conseil Scientifique, sous réserve d'un nombre suffisant de membres du CS

Conformément aux engagements pris lors de la réunion d'installation du Conseil Scientifique du 27 juin 2012, il est proposé la création d'un comité permanent du CS composé de 10 membres (membres de chacune des parties-prenantes de l'université (enseignants chercheurs, chercheurs, enseignants, BIATOS et doctorants). Sa composition s'efforcera de représenter les grands secteurs disciplinaires et la pluralité du Conseil Scientifique. Il est proposé 4 cadres A, 4 cadres B, 1 représentant des BIATOS et 1 représentant des doctorants. Il s'agit d'un comité et non pas d'un bureau car l'intitulé « commission permanente » est réservé au Conseil d'Administration comme cela est prévu dans le règlement intérieur de l'Université de Lorraine.

Les réunions de ce comité seront organisées en amont des réunions du CS afin d'en examiner et arrêter l'ordre du jour. Il pourra également être saisi de dossiers en amont du CS afin de préparer les débats au CS. Un appel à candidature sera lancé en ce qui concerne la représentation dans les grands secteurs et un vote sera fait en CS.

Les membres du conseil donnent un avis unanime à ces propositions.

7. Nomination de 4 représentants du CS au groupe de travail «Référentiel Enseignant Chercheur»

Quatre membres du Conseil se portent candidat : Madame APPEL Violaine, Messieurs FELTEN Vincent, MUTELET Fabrice et OSTER Thierry. Ce groupe de travail devrait opérer jusqu'à la fin du mois d'octobre. Les propositions seront ensuite soumises au CT, au Sénat et au CA pour mise en application début janvier 2013.

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à ces propositions.

8. Avis sur la création d'une équipe-projet commune CNRS-INRIA-UL (Loria) : "VériDis"

Après avoir entendu le rapporteur, les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité.

9. Avis sur la prolongation d'équipes-projets communes INRIA-UL : Cassis, Caramel, Carte et Vartegas.

Avis favorable à l'unanimité sur la demande de prolongation des quatre équipes-projets.

10. Avis sur une demande de subvention au Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire

Les membres du CS donnent un avis favorable à cette demande.

11. Avis sur une proposition d'un mode unique de calcul du coût environné pour la recherche partenariale

Avant son intégration à la Direction de la Recherche et de la Valorisation, le service mutualisé de Valorisation appliquait des modes de calcul de coût environné différents selon les établissements auxquels étaient rattachés les porteurs des contrats, ce qui aujourd'hui n'a plus lieu d'être.

Une procédure transitoire est proposée par la sous-direction de la Valorisation. Cette procédure est fondée sur les usages antérieurs des ex établissements dans le but de disposer d'un mode unique de calcul du coût environné en cohérence avec le coût réel de l'environnement nécessaire.

Il est proposé d'adopter les pourcentages suivants appliqués sur les personnels impliqués :

- 80% pour les laboratoires des pôles de recherche A2F, BMS, CPM, EMPP, GSC, IAEM et M4
- 41% pour les laboratoires des pôles CLCS, SJPEG et TELL

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité.

12. Avis sur la date limite de soutenance des thèses sans paiement des droits d'inscription pour l'année universitaire 2012-2013

Il est proposé de fixer la date au 15 décembre 2012. Cette date sera revue pour l'an prochain.

Concernant les soutenances de thèse, le délai de traitement (par la DRV et les écoles doctorales) entre le dépôt du dossier et l'obtention de l'autorisation de soutenance est de 8 semaines. Cependant, pour cette année transitoire, un dossier réceptionné entre 6 et 8 semaines sera accepté notamment dans le cadre d'une inscription à la qualification.

Les membres du CS donnent un avis favorable à l'unanimité.

13. Avis sur la date limite de réinscription pour l'année universitaire 2012-2013

Les membres du CS donnent un avis favorable à la proposition suivante : 15 décembre 2013. En effet, il est fortement recommandé de transmettre les effectifs exhaustifs des inscrits au Ministère dans le cadre de l'enquête annuelle du 10 janvier.

14. Avis sur les mentions de doctorat

Jusqu'à présent, seuls les doctorants de l'ex-nancy2 pouvaient se voir décerner une mention de thèse. Après discussion, les membres du conseil scientifique donnent un avis favorable à la suppression des mentions de thèse pour tous les doctorants de l'Université de Lorraine (pour : 22, contre : 3, abstention : 6)

15. Avis sur le tableau des colloques et congrès

Une note d'information est distribuée sur les pratiques des ex établissements en matière de procédure et de montants accordés. Le responsable du pôle OTeLo propose qu'à l'avenir, les demandes de soutien d'un montant conséquent, restent soumises à l'approbation du CS et que les autres demandes soient examinées au niveau des pôles. Un groupe de travail sera constitué afin que cette proposition soit étudiée pour une mise en place en 2013.

Les membres du Conseil donnent un avis favorable unanime pour que les demandes examinées ce jour soient soutenues et que la règle de l'ex UHP soit appliquée à savoir : 600 € pour une manifestation nationale et 1 000 € pour une manifestation internationale.